

Régisseur général du spectacle et de l'évènementiel

RNCP37611 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 6
Code(s) NSF	323
Formacode(s)	45060, 46340, 45011
Code(s) ROME	L1508, E1107, L1509, L1504
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'enregistrement	31/05/2023
Date d'échéance	31/05/2026

Certificateur(s)

INSTITUT INTERNATIONAL IMAGE SON · SIRET : 34505222900035

Partenaires habilités

4 organismes habilités, d'après la liste publiée par France compétences : 4 à former et organiser l'évaluation.

Organisme	SIRET	Habilitation
3IS BORDEAUX	34505222900043	Former et organiser l'évaluation
3IS NANTES	34505222900050	Former et organiser l'évaluation
3IS SUP	42879857300070	Former et organiser l'évaluation
INSTIC / 3IS LYON	82439101500024	Former et organiser l'évaluation

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

Selon le guide des métiers présenté par la Commission paritaire nationale Emploi-Formation du spectacle vivant (CPNEF-SV),

« le régisseur général » prépare, organise et coordonne l'exploitation technique des spectacles, événements et manifestations de sa structure. Il participe à leur réalisation et met en œuvre tous les moyens humains et matériels nécessaires.»

Au-delà de cette définition, le « régisseur général » est un véritable « chef d'orchestre ». Selon la taille du spectacle/événement, sous l'autorité d'un Directeur technique ou bien en autonomie, il supervise et coordonne les dimensions techniques, sécuritaires et organisationnelles d'un spectacle/événement. Il prépare, organise et coordonne tous les corps de métiers techniques, logistiques et met en œuvre les moyens humains, budgétaires et matériels nécessaires à la réalisation et à l'exploitation du spectacle ou de l'évènement :

1. il étudie la faisabilité technique d'un spectacle/événement en adéquation avec la dimension artistique exprimée,
2. il coordonne et encadre les équipes,
3. il assure le suivi du chantier,
4. et il garantit la sécurité du public, des artistes et des équipes logistiques et techniques.

ACTIVITÉS VISÉES

Analyse des demandes de réalisation envisagées avec les équipes artistiques et techniques.

Proposition des options et/ou des adaptations techniques nécessaires au regard des contraintes existantes (lieu,

délais, etc...) et soumission à la direction technique ou au client.

Elaboration de la fiche technique du spectacle ou de l'évènement du spectacle/évènement avec indication budgétaire.

Coordination des phases de travail des différentes régies (son, vidéo, lumière et plateau)

sur le plan de la logistique, réception, montage, démontage et retour.

Supervision de la réalisation des différentes phases du spectacle (approvisionnement, montage, installation, câblage des régies, démontage).

Définition des besoins en personnels techniques et logistiques en vue de la constitution des équipes son, lumière, vidéo,

plateau, accueil et

maintenance, dans la limite des moyens alloués.

Planification et coordination des différentes équipes techniques et logistiques.

Préparation et mise en œuvre des dispositifs de sécurité et de prévention des risques.

Coordination des équipes de sécurité en charge de l'accueil des techniciens et du public.

Contrôle de l'application des procédures réglementaires relatives à la production/exploitation d'un spectacle ou d'un évènement.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

En mobilisant ses savoirs et savoir-faire techniques dans le domaine des spectacles, ANALYSER le projet selon la configuration, l'organisation et la programmation du (des) lieu(x) définis par la direction artistique ou le metteur en scène en vue d'évaluer sa faisabilité technique.

En tenant compte des contraintes existantes (configuration de la salle, date de l'évènement, format de l'évènement...) et des codes esthétiques recherchés, PROPOSER des options ou des adaptations techniques nécessaires afin de les soumettre au directeur technique pour validation.

Après validation des aspects techniques définitifs présentés en amont au directeur artistique ou au metteur en scène, ÉTABLIR la note de faisabilité du spectacle afin d'organiser le planning des régies, leur recrutement et d'affiner le budget nécessaire.

Après avoir identifié le(s) régisseur(s) technique(s), et en étroite collaboration avec eux, VALIDER le dossier technique sur l'ensemble des dimensions (son, lumière, plateau, site et/ou vidéo) afin d'organiser l'identification et l'approvisionnement des matériels nécessaires à l'exploitation du spectacle.

En respectant la(les) date(s) du spectacle ou de l'évènement,

ÉLABORER le rétroplanning précisant les différentes phases organisationnelles du projet sur le plan de la logistique (approvisionnement, réception et transport), de l'accueil, du montage, du démontage et de la maintenance du matériel nécessaire afin d'optimiser l'organisation et la productivité des équipes.

Dans le respect de la fiche technique, CONCEVOIR et INSTALLER les outils de suivi et de coordination des différentes régies techniques (son, lumière, plateau et vidéo) dans l'objectif de garantir et d'améliorer la réalisation de l'exploitation technique du spectacle /évènement voire initier le cas échéant les ajustements ou maintenances nécessaires en réponse aux intentions artistiques et techniques du metteur en scène ou du directeur artistique.

En veillant à la parité, aux situations de handicap et sur la base de la fiche technique du spectacle, VALIDER LE RECRUTEMENT ou IDENTIFIER les régisseurs techniques son, lumière, plateau, site et/ou vidéo voire les techniciens afin de répartir les missions et responsabilités de chacun dans l'atteinte des objectifs attendus avant, pendant et après le spectacle/évènement.

En étroite collaboration avec les régisseurs techniques (son, lumière, plateau, site et/ou vidéo), DÉCLINER les fiches de missions des techniciens en définissant les compétences requises et en particulier les habilitations réglementaires obligatoires afin de repérer et lister les éventuels besoins en formations des différentes équipes ou l'adaptation des postes de travail pour les personnes en situation de handicap.

En veillant au respect des conventions collectives et du droit du travail, DÉCLENCHER les démarches de déclarations préalables à l'embauche des personnels techniques et logistiques recrutés auprès du service dédié ou à défaut en toute autonomie.

En s'appuyant sur la maîtrise d'une bonne organisation visant la productivité des équipes et la qualité des prestations, RÉALISER le planning général (technique et artistique) du spectacle/évènement (par activité : montage, préparation, démontage) afin de répartir le travail des équipes techniques et le coordonner.

En ayant au préalable identifier les besoins, ORGANISER le travail des équipes en charge de l'accueil des artistes, des techniciens et du public, du nettoyage et de la maintenance du lieu en vue de répondre aux enjeux logistiques (fluidité des flux, propreté, zones de services...) du spectacle.

En veillant à l'harmonisation des méthodes de travail entre les différentes équipes techniques et logistiques,

RECUEILLIR et ANALYSER les retours d'information des différentes parties prenantes en vue d'anticiper tout dysfonctionnement qui pourrait ralentir la mise en place ou l'exploitation du spectacle.

En sensibilisant les équipes techniques et logistiques à la problématique des situations de handicap, METTRE EN PLACE les procédures permettant de les identifier, de s'y adapter et d'en assurer le suivi afin de rendre le lieu accessible à ce public.

Après avoir anticipé l'état général du lieu et en étroite collaboration avec les différents régisseurs techniques (son, lumière, plateau, site ou vidéo), DÉFINIR le dispositif de sécurité et de prévention des risques afin d'enclencher les obligations administratives et financières préalables (autorisations, contrat d'assurance...), de sécuriser le montage, l'installation et le démontage et de garantir la conformité des procédures d'accroche et de levage, du travail en hauteur, et autres habilitations réglementaires en vigueur.

Après avoir identifié les délais administratifs légaux, la classe d'ERP (établissements recevant du public) et la législation qui en découle, RÉDIGER la notice de sécurité qui sera présentée aux autorités administratives (préfecture, gendarmerie, collectivité territoriale...) en vue de l'obtention de toutes les autorisations nécessaires à l'exploitation du spectacle.

En amont et dans le respect de la notice de sécurité, INSTALLER et coordonner le dispositif de management HSE en expliquant aux équipes concernées les consignes de sécurité et de prévention des risques afin de garantir la sécurité du spectacle depuis l'installation des régies jusqu'à l'accueil du public.

S'assurer que le Bureau de contrôle/Commission de sécurité a bien vérifié la conformité légale des équipements (matériels, structures, réseau électrique) et l'application des règles de prévention des risques et de sécurité selon les habilitations liées au spectacle vivant pour les différentes étapes du spectacle et avec l'équipe logistique pour l'accueil du public et des artistes.

Blocs de compétences

RNCP37611BC01 — Préparer et superviser l'organisation technique et logistique d'un spectacle vivant ou d'un évènement.

LISTE DE COMPÉTENCES

Sous l'autorité des directions technique, de production et/ou administrative :

En mobilisant ses savoirs et savoir-faire techniques dans le domaine des spectacles, ANALYSER le projet selon la configuration, l'organisation et la programmation du (des) lieu(x) définis par la direction artistique ou le metteur en scène en vue d'évaluer sa faisabilité technique.

En tenant compte des contraintes existantes (configuration de la salle, date de l'évènement, format de l'évènement...) et des codes esthétiques recherchés, PROPOSER des options ou des adaptations techniques nécessaires afin de les soumettre au directeur technique pour validation.

Après validation des aspects techniques définitifs présentés en amont au directeur artistique ou au metteur en scène, ÉTABLIR la note de faisabilité du spectacle afin d'organiser le planning des régies, leur recrutement et d'affiner le budget nécessaire.

Après avoir identifié le(s) régisseur(s) technique(s), et en étroite collaboration avec eux, VALIDER le dossier technique sur l'ensemble des dimensions (son, lumière, plateau, site et/ou vidéo) afin d'organiser l'identification et l'approvisionnement des matériels nécessaires à l'exploitation du spectacle.

En respectant la(les) date(s) du spectacle ou de l'évènement,

ÉLABORER le rétroplanning précisant les différentes phases organisationnelles du projet sur le plan de la logistique (approvisionnement, réception et transport), de l'accueil, du montage, du démontage et de la maintenance du matériel nécessaire afin d'optimiser l'organisation et la productivité des équipes.

En dirigeant les régisseurs techniques, dans le respect de la fiche technique, CONCEVOIR et INSTALLER les outils de suivi et de coordination des différentes régies techniques (son, lumière, plateau et vidéo) dans l'objectif de garantir et d'améliorer la réalisation de l'exploitation technique du spectacle /évènement voire initier le cas échéant les ajustements ou maintenances nécessaires en réponse aux intentions artistiques et techniques du metteur en scène ou du directeur artistique.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Mises en situations professionnelles reconstituées.

RNCP37611BC02 — Organiser et manager les équipes techniques et logistiques d'un spectacle vivant ou d'un évènement

LISTE DE COMPÉTENCES

En veillant à la parité, aux situations de handicap et sur la base de la fiche technique du spectacle, **VALIDER LE RECRUTEMENT** ou **IDENTIFIER** les régisseurs techniques son, lumière, plateau, site et/ou vidéo voire les techniciens afin de répartir les missions et responsabilités de chacun dans l'atteinte des objectifs attendus avant, pendant et après le spectacle/évènement.

En étroite collaboration avec les régisseurs techniques (son, lumière, plateau, site et/ou vidéo), **DÉCLINER** les fiches de missions des techniciens en définissant les compétences requises et en particulier les habilitations réglementaires obligatoires afin de repérer et lister les éventuels besoins en formations des différentes équipes ou l'adaptation des postes de travail pour les personnes en situation de handicap.

En veillant au respect des conventions collectives et du droit du travail, **DÉCLENCHER** les démarches de déclarations préalables à l'embauche des personnels techniques et logistiques recrutés auprès du service dédié ou à défaut en toute autonomie.

En s'appuyant sur la maîtrise d'une bonne organisation visant la productivité des équipes et la qualité des prestations, **RÉALISER** le planning général (technique et artistique) du spectacle/évènement (par activité : montage, préparation, démontage) afin de répartir le travail des équipes techniques et le coordonner.

En ayant au préalable identifier les besoins, **ORGANISER** le travail des équipes en charge de l'accueil des artistes, des techniciens et du public, du nettoyage et de la maintenance du lieu en vue de répondre aux enjeux logistiques (fluidité des flux, propreté, zones de services...) du spectacle.

En veillant à l'harmonisation des méthodes de travail entre les différentes équipes techniques et logistiques, **RECUEILLIR** et **ANALYSER** les retours d'information des différentes parties prenantes en vue d'anticiper tout dysfonctionnement qui pourrait ralentir la mise en place ou l'exploitation du spectacle.

En sensibilisant les équipes techniques et logistiques à la problématique des situations de handicap, **METTRE EN PLACE** les procédures permettant de les identifier, de s'y adapter et d'en assurer le suivi afin de rendre le lieu accessible à ce public.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Mise en situation professionnelle collective reconstituée.

RNCP37611BC03 — Garantir les conditions de sécurité et de prévention des risques d'un spectacle ou d'un évènement

LISTE DE COMPÉTENCES

Après avoir anticipé l'état général du lieu et en étroite collaboration avec les différents régisseurs techniques (son, lumière, plateau, site ou vidéo), **DÉFINIR** le dispositif de sécurité et de prévention des risques afin d'enclencher les obligations administratives et financières préalables (autorisations, contrat d'assurance...), de sécuriser le montage, l'installation et le démontage, et de garantir la conformité des procédures d'accroche et de levage, du travail en hauteur et autres habilitations réglementaires en vigueur.

Après avoir identifié les délais administratifs légaux, la classe d'ERP (établissements recevant du public) et la législation qui en découle, **RÉDIGER** la notice de sécurité qui sera présentée aux autorités administratives (préfecture, gendarmerie, collectivité territoriale...) en vue de l'obtention de toutes les autorisations nécessaires à l'exploitation du spectacle.

Sous l'autorité du Directeur technique, en dirigeant les équipes de sécurité, et en étroite collaboration avec les régisseurs techniques, en amont et dans le respect de la notice de sécurité, **INSTALLER** et coordonner le dispositif de management HSE en expliquant aux équipes concernées les consignes de sécurité et de prévention des risques afin de garantir la sécurité du spectacle depuis l'installation des régies jusqu'à l'accueil du public.

En étroite collaboration avec les régisseurs techniques (son, lumière, plateau, vidéo et site), s'assurer que le Bureau de contrôle/Commission de sécurité a bien vérifié la conformité légale des équipements (matériels, structures, réseau électrique) et l'application des règles de prévention des risques et de sécurité selon les habilitations liées au spectacle vivant

pour les différentes étapes du spectacle et avec l'équipe logistique pour l'accueil du public et des artistes.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Mises en situations professionnelles.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Le titulaire de la certification "Régisseur général du spectacle et de l'évènementiel" est amené à exercer ses activités majoritairement :

- dans le secteur du spectacle vivant qui regroupe le théâtre, la danse, les arts et le spectacle de rue, les arts du cirque, les arts de la marionnette, l'opéra, la musique live, l'illusionnisme, la poésie.
- dans le secteur de l'évènementiel.

Le spectacle vivant regroupe plusieurs sous-secteurs :

- la compagnie de spectacles vivant et l'entreprise privée de production de spectacles,
- l'entreprise publique de production de spectacles (institution, scène municipale ou nationale)
- l'entreprise privée de diffusion de spectacles (théâtre privé)
- le prestataire de service, loueur de matériel et / ou producteur d'évènementiel.

Le secteur de l'évènementiel regroupe quant à lui des agences spécialisées en évènementiel, des agences de communication, de publicité, des sites à vocation touristiques (parcs de loisirs, complexes hôteliers...) voire des entreprises de taille plus ou moins significative qui organisent leurs propres évènements en s'appuyant sur leur propre service de communication.

Il peut également être amené à exercer dans le "hors-secteur", c'est-à-dire l'ensemble des collectivités publiques, des entreprises et des particuliers qui embauchent ponctuellement des professionnels du spectacle.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Les emplois accessibles au titulaire de la certification sont regroupés sous des intitulés variés, souvent en lien avec la structure « employeur » :

- Régisseur général, régisseur général principal, régisseur général adjoint
- Régisseur de site
- Régisseur de tournée
- Régisseur de production
- Régisseur de spectacle et évènementiel
- Assistant régisseur général

D'autres emplois, plus spécifiques, sont relevés dans les structures "employeurs" suivantes

:

Conservatoires de musique : Régisseur, responsable du parc instrumental - régisseur d'orchestre

Sociétés prestataires de services : Régisseur évènementiel - Régisseur logisticien

Sociétés de production audiovisuelle : Régisseur audiovisuel

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

L'employeur du titulaire de la certification « Régisseur général du spectacle et de l'évènementiel » doit s'assurer qu'il/elle détient les habilitations ou qu'il/elle a suivi les formations suivantes :

- L'habilitation électrique B1V selon la norme NFC – 18-510,
- Le travail en hauteur et l'utilisation des EPI et du port du harnais ; cette formation ne donne pas accès à une habilitation, cependant, selon le Code du travail (Art.R.4323-106) : "le chef d'établissement doit faire bénéficier les travailleurs qui doivent utiliser un équipement de protection individuelle d'une formation adéquate comportant (...) un entraînement au port de cet équipement (...)".
- A la prévention des risques liés à l'accroche et au levage : cette formation ne donne pas accès à une habilitation, cependant, il appartient à l'employeur de vérifier, compte tenu des tâches et des équipements à mettre en œuvre, que la personne peut justifier d'une expérience professionnelle du levage adéquate et/ou qu'elle a suivi une formation telle que prévue par l'article R 4323-55 du Code du Travail dans le domaine de la sécurité pour les salariés mettant en œuvre des appareils de levage.
- Au CACES 1B/3B - conduite d'une nacelle.
- A l'habilitation SSIAP1- Service de Sécurité Incendie et Assistance à Personne

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Très faible (1/5)
Facteurs principaux	Intensité d'embauche, Non-durabilité de l'emploi, Lien formation-emploi
Salaire médian (mensuel)	2 452 €
Diplôme le plus fréquent	Diplôme de niveau bac+2 (DUT, BTS, Deug ou équivalent) en communication et information (16 % des actifs en emploi)
Familles professionnelles (FAP)	U0X80 — Assistants de la communication · tension 1/5 (Très faible) U0X90 — Cadres de la communication · tension 1/5 (Très faible) U1X80 — Professionnels des spectacles · tension 1/5 (Très faible)
Projets de recrutement (BMO 2026)	34 179
Jugés difficiles à recruter	12 %
Emplois saisonniers	29 %
Familles professionnelles (FAP)	U0X80 — Assistants de la communication U0X90 — Cadres de la communication U1X80 — Professionnels des spectacles

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

Le candidat doit être titulaire d'un diplôme ou d'une certification professionnelle de niveau 5 dans le domaine de la technique, du spectacle vivant ou de l'évènementiel (ou diplôme étranger officiellement reconnu comme au moins équivalent).

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE, FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, VAE

Le jury est composé d'au moins 4 membres, avec recherche de parité, dont :

- 2 membres extérieurs à l'autorité de certification, représentants du secteur professionnel (dont 1 représentant les employeurs et 1 représentant les salariés)
- 2 représentants de l'autorité de certification.

Le(la) président(e) du jury est désigné(e) parmi les membres extérieurs à l'autorité de certification.

Financement en alternance (NPEC)

Niveau de prise en charge d'un contrat d'apprentissage par les OPCO, fixé par France compétences par branche professionnelle (CPNE).

Prise en charge usuelle	11 306 €
Selon la branche	7 849 € – 11 306 €
Prise en charge	Branches concernées
11 306 €	Valeur par défaut · 211 branches
8 400 €	CPNEF des Espaces de Loisirs, d'Attractions et Culturels (ELAC)
7 849 €	CPNEFP dans les établissements d'enseignement privés sous contrat

Base légale

Date de décision	31/05/2023
-------------------------	------------

Durée de l'enregistrement	3 ans
Date d'échéance de l'enregistrement	31/05/2026
Date de dernière délivrance possible	31/05/2030

Statistiques

Année	Certifiés	Dont VAE	Insertion 6 mois	Métier 2 ans
2020	12	0	89 %	90 %
2018	8	0	100 %	100 %
2017	11	0	100 %	78 %

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS

RNCP34535

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)

RNCP42043

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

Spectacle vivant (3is-education.fr)

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/37611/>

Entrées et sorties de formation

Entrées en formation	4
Parcours menés à terme	4
Taux d'achèvement	100 %
Période	11/2024 – 02/2025

Entrées et sorties — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	13
Montant total engagé	31 320 €
Coût moyen par dossier	2 409 €
Durée moyenne	128 h
Période	10/2023 – 05/2025
France compétences	91 %
OPCO	6 %
Reste à charge titulaire	3 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.